



République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-  
CROIX-DE-VIE  
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 36

DELIBERATION  
n° 2023 - 07 - 17

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19 DEC. 2023

ID : 085-200023778-20231214-DL\_2023\_07\_17-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"  
Séance du 14 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 7 décembre 2023, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Sandra DUBOS, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Laurent REIGNIEZ, Isabelle DURANTEAU, Dominique SIONNEAU, Thomas PERROCHEAU, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphanie JACOMINO, Olivier ROBIC, Valérie VECCHI, Lucien PRINCE.

**Pouvoirs :** Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Jean-Baptiste RABINIAUX à Dominique MALARY / Isabelle DURANTEAU à Xavier BERNARD / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Thomas PERROCHEAU à François BLANCHET / Tiphanie JACOMINO à Christine CRESTOIS / Olivier ROBIC à Kathia VIEL / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER / Lucien PRINCE à Maryse AUGUIN.

Isabelle TESSIER est désignée secrétaire de séance.

**Adhésion à l'association RESECO, réseau  
responsable, économique et écologique, dédié à la  
mutualisation des connaissances et des  
expériences sur la commande publique durable  
dans le cadre des actions du PCAET**

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération  
ZAÉ du Soleil Levant  
CS 63669 - Givrand  
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55  
Courriel [accueil@payssaintgilles.fr](mailto:accueil@payssaintgilles.fr)

RESECO, réseau, responsable, économique et écologique a vocation à faciliter la mise en relation et le partage et la mutualisation des connaissances et des expériences autour de la question de la commande publique durable.

Son objectif est d'aider les décideurs politiques en la matière et d'accompagner l'action et le développement des connaissances et expériences des agents.

Ainsi les objectifs de RESECO sont de :

- **S'informer** : RESECO propose une actualité législative et documentaire « clés en main » à travers une lettre d'information trimestrielle et un centre de ressources.
- **Sensibiliser** : Des actions sont proposées aux élu-e-s et agents pour s'informer et comprendre l'achat public durable grâce à des sessions de sensibilisation sur la démarche dans son ensemble, et à des webconférences sur des thématiques plus précises.
- **Se former** : Organisme de formation agréé, RESECO forme à l'achat public durable dans le cadre de session de 2 jours, mais la formation se réalise également en mutualisant les expériences des membres du réseau.
- **Innovier ensemble** : Afin d'approfondir des sujets innovants, RESECO organise des journées de réflexion et des groupes de travail. Les membres volontaires se réunissent et élaborent ensemble des outils utiles à tous.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET, il apparaît pertinent pour le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération d'adhérer à RESECO.

Cette adhésion permettra de soutenir la politique en matière d'achat durable et l'intégration de critères environnementaux, sociaux, éthiques (respect des droits sociaux et du travail), équitables (juste rémunération des producteurs) et économiques dans les clauses des marchés qu'ils soient de fournitures, de travaux ou de services.

Au regard du nombre d'habitants, le montant de l'adhésion annuelle s'élève à 1 750 €.

Le règlement intérieur prévoyant de désigner des référents (binôme élue / agent) pour représenter la collectivité adhérente, il est proposé de désigner :

- La Vice-Présidente en charge du PCAET, Madame Kathia VIEL,
- Un agent de la Direction Affaires Juridiques / Marchés Publics.

**Le Conseil Communautaire,  
Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5216-1 et suivants,  
Vu le Code de la Commande Publique,**

**Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération, approuvés par arrêtés préfectoraux n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021 portant respectivement approbation des modifications statutaires de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération,**

**Vu la délibération n° 2024 04 24 du 15 juin 2023 portant approbation du PCAET,**

**Vu les statuts de l'association RESECO,**

**Vu l'avis du groupe de travail Défense contre la Mer - Développement Durable,**

**Considérant que les crédits correspondants seront inscrits au BP 2024,**

**Considérant l'intérêt d'adhérer au réseau RESECO, afin d'insérer des clauses et critères environnementaux dans les marchés publics,**

**Vu le rapport,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Article 1 : PREND ACTE des statuts et du règlement intérieur de l'association RESECO ;**

**Article 2** : APPROUVE l'adhésion du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à l'association RESECO ;

**Article 3** : DESIGNNE Madame Kathia VIEL, Vice-Présidente en charge, notamment, de l'environnement et du Développement durable et du PCAET, comme référente élue auprès de l'association RESECO ;

**Article 4** : AUTORISE Monsieur le Président, à prendre tout acte en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,

  
Isabelle TESSIER

Givrand, le 18 décembre 2023

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu : 19 DEC. 2023  
- de la transmission au contrôle de légalité le :  
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 19 DEC. 2023

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*